

Mesure de l'efficacité des formations CCA

Bruno HALLER
DSAC/PN/FOR – 8 novembre
2019



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

POURQUOI UNE PRÉSENTATION SUR MESURE DE L'EFFICACITÉ DES FORMATIONS ? (1/2)

Annexe 1 de l'arrêté de 2013 :

§ Manuel de formation : efficacité de la formation,

§ RP : le RP est responsable du taux de réussite aux examens,

§ Supervision : l'Autorité contrôle le taux de réussite des stagiaires.

POURQUOI UNE PRÉSENTATION SUR MESURE DE L'EFFICACITÉ DES FORMATIONS ? (2/2)

SYNTHESE DES RESULTATS CCA PRATIQUE EXAMENS DE SEPTEMBRE 2019

Organismes formation	1ERE PRESENTATION		éliminés piscine	eliminés SCU	éliminés SCO	éliminés SCU et SCO	% de réussite
	recus	éliminés					
	71	7		3	3	1	91,02
	51	19	1	4	10	4	72,85
	10	6		2	2	1	62,5
	6	3		1	2		66,66
	5	5		1	1	2	50
	5	6			5	1	45,45
	10	1				1	90,9

**Résultats insuffisants pour une majorité
d'organismes**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA FORMATION (1/6)

- Mise en place de responsabilités individuelles pour la recherche d'efficacité (standardisation et supervision des instructeurs, suivi de la progression des stagiaires, discipline des stagiaires et des formateurs, procédure d'interruption de formation d'un ou de plusieurs stagiaires.)

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA FORMATION (2/6)

Mise en place d'indicateurs (fréquence de revue,...) Ceux-ci sont-ils jugés pertinents ? Quand sont-ils revus par le DR, le RQ et le RP ? Existe-t-il des seuils de tolérance pour les indicateurs mis en place ? Si oui, que se passe-t-il si la valeur de l'indicateur tombe en dessous de ce seuil de tolérance ? Où la gestion de ces indicateurs est-elle documentée ? Les indicateurs actuels sont-ils jugés utiles par l'organisme ? Si tel n'est pas le cas, l'organisme envisage-t-il de mettre en place de nouveaux indicateurs à la place de ceux existant ?

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA FORMATION (3/6)

La lettre d'intention du DR reflète-elle les objectifs d'amélioration continue et d'efficacité de la formation liée à la réussite aux examens ?

Le contenu des enquêtes de satisfaction clients donne-t-il des pistes pour améliorer la formation dispensée ?

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA FORMATION (4/6)

Recherche des causes racines

Formation théorique : prérequis stagiaires, niveau du cours dispensé, conformité au programme d'examen du cours dispensé, ...

Formation pratique : matériels utilisés en état de fonctionnement. Les stagiaires manipulent-ils suffisamment le matériel; le matériel utilisé pour la formation est bien identique, ou bien a un fonctionnement identique ou quasi-identique à celui utilisé le jour de l'examen ?

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA FORMATION (5/6)

C05 - Les exercices pratiques réalisés par les stagiaires sont-ils correctement commentés par l'instructeur ? Si des manœuvres de réanimation sont incorrectement reproduites par les stagiaires, celles-ci sont-elles reprises par le formateur en vue de faire acquérir aux stagiaires les bons gestes qui garantiront la réussite à l'examen pratique ?

C08 - Formation à la lutte contre la fumée et le feu : les exercices pratiques réalisés par les stagiaires sont-ils correctement commentés par l'instructeur afin que ceux-ci adopte le bon comportement à reproduire le jour de l'examen ?

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA FORMATION (6/6)

Mise en place de mesures appropriées par l'organisme :

Exemple C05 : formateurs pompiers, infirmiers, ou bien ayant suivi le stage « formateur de formateur PSC1 ».

QUESTIONS ?



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire